



La maison de santé pluridisciplinaire de la Communauté de communes du Pays Sud Gâtine se termine.

La Boissière-en-Gâtine

Une présence médicale assurée

La maison de santé sera inaugurée le 4 juin, à Mazières-en-Gâtine.

Les travaux de la maison de santé de la Communauté de communes du Pays Sud Gâtine se terminent. Pascal Olivier, président de ladite Communauté, précise : « La répartition des loyers a été faite par les professionnels de santé. Le bâtiment est pratiquement fini, nous gardons une présence médicale sur le territoire ».

« Jean-François Caputo, dentiste à Mazières, nous a informés qu'il n'intégrerait pas la maison de santé pour des raisons personnelles. Brigitte Gaudin va équiper les deux bureaux de dentistes à ses frais, le second bureau étant utilisé par son remplaçant ». « Certains professionnels assureront des permanences sur une ou plusieurs demi-journées : un

orthopédiste, un psychologue. Et un kinésithérapeute qui devrait arriver à l'automne. »

« Un médecin, un ostéopathe, les infirmières, un pédicure podologue rejoindront la maison de santé à son ouverture ».

Avec la présence du président du Sénat

« Le total des marchés de travaux s'élève à 884 063,27 € HT. » « L'inauguration est prévue le samedi 4 juin, avec la présence de Gérard Larcher, président du Sénat ».

D'autres dossiers ont été abordés lors de la réunion du Conseil de communauté de communes, jeudi.

Un projet atelier-relais : le 1^{er} décembre 2015, le conseil communautaire avait validé la réalisation d'un projet atelier-relais, sur la commune de Mazières. Une esquisse avec 500 m² d'atelier et 115 m² d'espace bureaux-vestiaires-sanitaires est présentée à l'assemblée communautaire. Et demande au maître d'œuvre de préparer l'avant-projet.

Tarif des services enfance jeunesse : accueil périscolaire, demi-journée du mercredi + repas, garderie du mercredi, augmentation 2 %. Dérogation garderie : + 0,10 €, accueil loisirs vacances : pas d'augmentation, halte-garderie : grille nationale. Garde d'enfants en horaires décalés même tarif.

Une aide pour les transports scolaires

Yannick Pacreau, maire de La Boissière, a reçu, jeudi, le conseil de la Communauté de communes Pays Sud Gâtine. Après un bref résumé des projets de la commune, Yannick Pacreau précise qu'il s'agit du « dernier conseil pour la Communauté de communes du Pays Sud Gâtine, on ne sait pas comment cela se fera par la suite ». « Nous reprenons notre animation course de mobylette, un peu modifiée, pour une course de 8 heures le samedi 8 octobre ».

Pascal Olivier ouvre la séance sur un débat concernant les forfaits du transport scolaire 2016-2017. « Les votes des tarifs ont été effectués par le

Conseil départemental, c'est la dernière année, puisqu'à partir du 1^{er} janvier 2017, la compétence sera transférée à la Région. La Communauté de communes est organisatrice à titre secondaire, c'est elle qui établit les échanges, la facturation. Le coût d'un élève transporté en Deux-Sèvres est en moyenne de 730 € par an et par enfant. Pouvons-nous aider les familles, et jusqu'à quelle hauteur ? ». « Jusqu'à présent, nous avions une dépense de 14 000 €/an, si nous faisons la gratuité pour tous, cela représenterait environ 40 000 € ».

Johann Baranger, premier adjoint à Saint-Pardoux : « Est-ce que nous pouvons assurer la dépense de 40 000 €

pour les transports scolaires ? » Pascal Olivier : « Non ».

Après un tour de table, la redevance de transport par enfant cette année scolaire sera pour les élèves de maternelle et primaire de 75 € au lieu de 100 €. Pour les villages sans école, dont le point de montée se situe dans le bourg, 45 € au lieu de 100 €. Le trajet Ombrelle-école publique de Saint-Pardoux est supprimé. Le pass Iziva scolaire sera de 25 € et la redevance transport collège de 125 €. La Communauté de commune n'a pas la compétence collège. Le Département a voté un fonds d'aide social. Le Conseil accepte, moins une voix.